

PAR COURRIEL

Québec, le 31 janvier 2024

Objet : Demande d'accès n° 2024-01-062 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 24 janvier dernier, concernant les avis fauniques produits par le ministère ou des experts du ministère dans le cadre de l'analyse du projet Northvolt.

Les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :

1. Courriel_Avis faunique_16600_Northvolt, 3 pages;
2. Avis faunique, 7 septembre 2023, 17 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Maissa Ndiaye, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel Maissa.Ndiaye@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 4

De : [Bitzakidis, Stéfanos](#)
A : [Dubois, Raphaëlle](#)
Objet : TR : N/réf. : Avis faunique 16600 - Northvolt – Phase 1 – Préparation de site
Date : 20 octobre 2023 14:23:58

Stéfanos Bitzakidis
Directeur régional
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de la Montérégie et Pôle d'expertise industriel

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
www.environnement.gouv.qc.ca

De : Ouellet, Jean-François (DGSMS - DGFa) <Jean-Francois.Ouellet@mffp.gouv.qc.ca>

Envoyé : 20 octobre 2023 13:55

À : Bitzakidis, Stéfanos <Stefanos.Bitzakidis@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : RE: N/réf. : Avis faunique 16600 - Northvolt – Phase 1 – Préparation de site

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.



Bonjour M. Bitzakidis,

Je vous confirme que le projet a fait l'objet d'échanges préalables au dépôt de la demande d'autorisation avec la Direction de la gestion de la faune. Ces rencontres ont permis d'éviter et minimiser des impacts fauniques du projet.

Considérant que :

- La portée du projet de la demande actuelle se limite à la superficie de la préparation du site ;
- Les superficies résiduelles de la propriété du requérant ne sont pas visées par la demande actuelle ;
- La prise d'eau n'est pas associée à la demande actuelle et, au besoin, fera l'objet d'une demande distincte.
- Nous pouvons conclure que :
 - La remise en état de superficies impactées temporairement ;
 - Le reboisement subséquent de superficies ;
 - La conservation du milieu humide, MH502 ;
 - La conservation et les aménagements fauniques proposés sur une propriété adjacente au site.

Ces éléments permettent de capter les enjeux fauniques de la demande.

Cordialement,

Jean-François Ouellet, M. Sc.

Directeur

Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
201, Place Charles-Le Moyne, bureau 1.01
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450-928-7608, poste 700514

De : Bitzakidis, Stéfanos <Stefanos.Bitzakidis@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 20 octobre 2023 11:26

À : Ouellet, Jean-François (DGSMS - DGFa) <Jean-Francois.Ouellet@mffp.gouv.qc.ca>

Objet : Re: N/réf. : Avis faunique 16600 - Northvolt – Phase 1 – Préparation de site



Bonjour Jean-François,

Merci pour cet avis faunique très étoffé. Avant d'envoyer la demande d'information à Northvolt, serait-il possible de considérer les précisions suivantes dans l'avis?

- les rencontres d'accompagnement faites par mon équipe et la tienne auprès de Northvolt avant le dépôt de leur demande;
- la portée du projet dans cette demande qui concerne que les superficies visées pour la préparation du site.

Si tu souhaites en discuter, n'hésite pas.

Merci de ta collaboration et bonne journée.

Stéfanos Bitzakidis

Directeur régional

**Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de la Montérégie et Pôle d'expertise industriel**

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs

201, place Charles-Le Moyne, 2e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

www.environnement.gouv.qc.ca

De : Faucher, Marie-Claude (DGSMS - DGFa) <Marie-Claude.Faucher@mffp.gouv.qc.ca> de la part de Ouellet, Jean-François (DGSMS - DGFa) <Jean-Francois.Ouellet@mffp.gouv.qc.ca>

Envoyé : 19 octobre 2023 16:59

À : Bitzakidis, Stéfanos <Stefanos.Bitzakidis@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Forcier, Valérie <Valerie.Forcier@environnement.gouv.qc.ca>; Dubois, Raphaëlle <Raphaelle.Dubois@environnement.gouv.qc.ca>; Douville, Florence (05-06-13-16-DGFa) <florence.douville@mffp.gouv.qc.ca>; Lang, Yong (DGSMS - DGFa) <Yong.Lang@mffp.gouv.qc.ca>; Ouellet, Jean-François (DGSMS - DGFa) <Jean-Francois.Ouellet@mffp.gouv.qc.ca>

Objet : N/réf. : Avis faunique 16600 - Northvolt – Phase 1 – Préparation de site

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Intranet logo



Bonjour,

Vous trouverez ci-joint l'avis faunique de notre DGFa concernant le sujet en titre.

Meilleures salutations,

Pour Jean-François Ouellet

Marie-Claude Faucher

Technicienne en administration

Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Direction de la gestion de la faune

de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval

201, place Charles-Le Moyne, bureau 1.01

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : 450-928-7608 poste 701236

Formulaire – Avis faunique

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet par le MELCC			
Nom du projet	Northvolt – Phase 1 – Préparation de site		
Requérant du projet	Northvolt Batteries North America Inc.		
Numéro de dossier (gest-doc)	À venir		
Date de la demande d'avis	7 septembre 2023	Date attendue de l'avis	URGENT
Numéro de document	À venir		
Direction régionale	16 - Montérégie		
Nom de l'analyste MELCC	Raphaëlle Dubois		
Renseignements préliminaires (Brève description du projet; précisez les aspects ou les éléments du milieu à couvrir par l'avis)	<p>L'entreprise Northvolt Batteries North American inc. projette la construction d'une giga-usine de fabrication de batteries sur le site visé à McMasterville et Saint-Basile-le-Grand.</p> <p>La demande dont il est ici question vise la première phase du projet, soit la préparation du terrain. Ceci inclut les interventions dans les milieux humides et hydriques requises.</p>		
Élément déclencheur de la demande d'avis	<input checked="" type="checkbox"/> Présence de l'habitat du poisson <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cours d'eau et zones inondables non affectés par le projet <input checked="" type="checkbox"/> Présence d'occurrences d'espèce(s) désignée(s) menacée(s) ou vulnérable(s) identifiées ou non au CDPNQ (précisez l'espèce) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Petit blongios ▪ Tortue molle à épines ▪ Plusieurs espèces de chiroptères à statut <input checked="" type="checkbox"/> Autre (exemple présence de telle espèce susceptible d'être désignée): <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préoccupantes LEP : Tortue serpentine, hirondelle rustique, pioui de l'Est 		
Présentation du répondant MFFP			
Direction régional	16 - Montérégie		
Analyste/biologiste	Yong Lang, biologiste M.Sc., expertise en avifaune		
Numéro de référence MFFP	AF 16600		
En attente d'informations complémentaires du demandeur pour valider l'assujettissement à une autorisation en vertu de l'article 128.7 de la LCMVF (domanialité, présence de poisson, etc.).	<input type="checkbox"/>		
Une autorisation en vertu de l'article 128.7 de la LCMVF devra être délivrée pour l'ensemble de ce projet.	<input type="checkbox"/>		
Une autorisation en vertu de l'article 128.7 de la LCMVF devra être délivrée pour certaines portions de ce projet.	<input checked="" type="checkbox"/>		

DEMANDE D'AVIS FAUNIQUE

En vertu de l'Entente pour un travail de collaboration.

1

Qualité de l'information présentée et avis sur les enjeux majeurs

Cet avis est rédigé à la suite de l'analyse des documents suivant :

WSP. 2023-09-06. Complément aux formulaires de demande d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE. Batteries Northvolt Nord-Amérique Inc. 73 pages.

Annexe A. WSP. 2023-08-31. Carte 1. Plan de localisation (CA0006777_6722_DAM-C1_PlanLocalisation_230830.mxd)

Annexe A. WSP. 2023-08-29. Carte 2. Empiètements en milieu humide (CA0006777_6722_DAM-C2_Empiètements_230829.mxd)

Annexe B. CIMA+. 2023. Inventaires floristiques et Caractérisations des milieux humides et hydriques – Projet Epsilon, Montreal, Quebec. Projet no M07063A, 44 pages et annexes (523 pages).

Annexe C. CIMA+. 2023. Inventaire de l'avifaune – NorthVolt 6 – Aménagement du site, chemin du Richelieu, McMasterville et Saint-Basile-le-Grand, Québec. Projet M07063A, 11 pages+annexes (38 pages).

Annexe D. CIMA+. 2023. Inventaire de l'herpétofaune – NorthVolt 6 – Aménagement du site, chemin du Richelieu, McMasterville et Saint-Basile-le-Grand, Québec. Projet M07063A, 18 pages+annexes (94 pages).

Annexe J. WSP. 2023-08. NV6 – Final Conceptual Masterplan for permitting.

Annexe K. WSP. 2023. Données géospatiales – Google Earth (fichier KML).

AVIS FAUNIQUE

1.1 Qualité de l'information

Est-ce que vous jugez que l'information présentée permet une évaluation éclairée des impacts du projet sur les enjeux fauniques d'intérêts?

Non

Si non, qu'elles sont les informations manquantes qui pourraient vous permettre de réaliser un avis de qualité sur cette question ? Ajouter la liste des informations requises et les protocoles d'inventaire.

Le manque d'information ou de données sur les espèces présentes ou les composantes de l'habitat ne permettent pas d'établir les impacts potentiels sur certaines espèces fauniques et leur habitat.

Le projet déposé le 7 septembre 2023 n'inclut pas de plan concernant l'aspect de conservation, de création ou de restauration d'habitats fauniques afin de s'assurer que la superficie résiduelle dans la zone d'étude soit suffisante pour soutenir la biodiversité faunique. Des propositions de création ou de restauration d'habitats fauniques ont été discutées dans le cadre d'une rencontre virtuelle effectuée le 5 octobre 2023, qui permettraient potentiellement d'atteindre les objectifs de conservation de milieux naturels résiduels adéquats pour la biodiversité locale et régionale. Toutefois, le requérant n'a pas fourni de documents ni d'engagements formels à ce sujet. Le requérant devrait fournir ces informations afin que la Direction de la gestion de la faune puisse évaluer adéquatement l'impact du projet sur les espèces fauniques.

De plus, les informations sur les milieux aquatiques de la rivière Richelieu sont manquantes (caractérisation biologique, localisation des ouvrages, zone des travaux). La localisation de la prise d'eau et de la zone de rejet d'eau de refroidissement dans la rivière peuvent avoir un impact sur les espèces à statut précaire du secteur, notamment le chevalier cuirré et la tortue-molle à épines. Ainsi, il est important d'obtenir les informations concernant les travaux dans la rivière Richelieu afin d'analyser adéquatement l'ensemble du projet. Il faut également soulever qu'une demande d'autorisation en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (article 128.7) est nécessaire pour la réalisation des travaux dans la rivière Richelieu.

1.2 Impacts fauniques globaux du projet tel que présenté.

Veillez svp produire votre avis pour les enjeux fauniques d'intérêts concernant des espèces pour lesquelles des données permettent de se prononcer. Cet avis peut inclure des dates de réalisation, des références à une ESMV ou à toute autre situation faunique d'intérêt donc vous voudriez faire part au MELCC.

3- Impacts majeurs

Si réponse **1- Impacts nuls et négligeables** : Les impacts appréhendés ne risquent pas de nuire au maintien de la ou des populations présentes. Le cas échéant, les mesures prises par le requérant pour éviter ou minimiser les impacts sur l'habitat et les individus permettent de prévenir d'éventuels dommages (impacts faibles et négligeables). Passer à la section signature.

Il est possible d'ajouter des enjeux et de proposer des mesures d'atténuation ou des périodes de réalisation qui seront considérées comme de bonnes pratiques à la section 1.3 Détail de l'avis. Ces bonnes pratiques ne remettront pas en question l'acceptabilité environnementale du projet.

Si la réponse est **2- Impacts modérés** : certaines composantes du projet sont susceptibles d'entraîner des impacts sur l'habitat ou les individus (ex. : perturbation, pertes temporaires). Nous recommandons la mise en place de mesures de mitigation pour atténuer les impacts ou le respect de certaines périodes de réalisation. Ces méthodes de mitigations pourraient se traduire par l'imposition de condition à l'intérieur de l'autorisation ministérielle du MELCC. Ainsi, une attention particulière devrait être portée aux problématiques mentionnées.

Si la réponse est **3- Impacts majeurs** : Le projet présente des impacts potentiels importants pouvant entraîner des pertes permanentes d'habitat et/ou des risques de mortalité élevés pouvant avoir des conséquences significatives sur le maintien de populations d'intérêts.

Ces impacts pourraient mener à un refus si une trop grande quantité de mesures d'atténuation sont demandées. Dans le cas où un très grand nombre de mesures devaient être mises en œuvre pour atténuer les impacts sur la faune, l'avis devrait plutôt expliquer en quoi le projet n'est pas acceptable pour la faune.

1.3 Détaillez les différents enjeux fauniques pour les espèces d'intérêt

Cliquer sur le + pour ajouter autant d'enjeux que nécessaire (cliquer sur une des cases du tableau pour que le + (vert) s'affiche)

• Enjeux	Perte de milieux naturels de haute valeur pour la biodiversité faunique locale et régionale
• Degré d'impact (faible, modéré, majeur)	Majeur
• Description de l'impact :	Le projet a lieu dans un massif de milieux naturels d'une superficie de 171 ha, comprenant une forêt avec marécages, des friches, des cours d'eau et des étangs de différentes envergures (Figures 1 et 2). La zone d'étude borde la rivière Richelieu. Le projet entraînerait la perte d'habitat de reproduction de la faune sur plus de 105 ha de milieu naturel (92 ha terrestres et 13 ha humides), soit plus de 61% de la zone d'étude (Annexe K, WSP. 2023). La superficie des milieux naturels résiduels, soit 66 ha, ne serait pas suffisante pour maintenir les fonctions essentielles pour soutenir la biodiversité faunique locale et régionale, notamment de la faune aviaire, des tortues et des chiroptères.

La zone d'étude est l'un des rares milieux naturels résiduels dans la MRC de la Vallée-du-Richelieu, principalement agricole et urbanisée. Actuellement, la superficie boisée à l'échelle de la MRC se situe à 18 % (11 700 ha) et est nettement en dessous du seuil minimal de 30% reconnu comme critique pour assurer le maintien de la biodiversité. Ainsi, il est important que le projet réduise son empreinte et la perte de milieu naturel afin d'assurer le maintien de l'intégrité des écosystèmes.

La zone d'étude est considérée comme d'intérêt pour la faune, plus particulièrement pour plus de 142 espèces d'oiseaux et des espèces à statut précaire, notamment 14 espèces d'oiseaux, 4 espèces de chiroptères ainsi que 3 espèces de tortues (voir Tableaux 1 et 2). Bien qu'en partie perturbé, le site offre un terrain boisé et de nombreux milieux humides dans un territoire fortement urbanisé et agricole, ce qui lui confère une bonne valeur pour la biodiversité faunique. De plus, considérant que le terrain borde la rivière Richelieu, il représente l'un des derniers milieux naturels assurant la complémentarité entre les habitats terrestres et aquatiques.

La zone d'étude comprend des milieux humides d'intérêt métropolitain à conserver, identifiés dans le Règlement de contrôle intérimaire (RCI 2022-96) de la Communauté métropolitaine de Montréal (voir Figure 3). Ces milieux d'intérêt correspondent aux habitats utilisés par le petit blongios.

• Méthodes et mesure d'atténuation conditionnelles pour limiter les impacts modérés ou majeurs, si existantes

À la lumière de l'ensemble des informations fauniques, un maximum de superficie de ces milieux naturels à McMasterville et à Saint-Basile-le-Grand devrait être conservé afin de maintenir la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes locaux et régionales. Le requérant devrait proposer un projet conciliant le développement tout en maximisant la conservation, la création ou la restauration d'habitats fauniques d'une superficie adéquate afin de répondre aux besoins de la biodiversité faunique.

Ainsi, le requérant devrait :

- Conserver un complexe de milieux naturels hétérogènes et continus ciblant 90 ha dans la zone d'étude. En combinaison avec les milieux naturels se trouvant à l'est et à l'extérieur de la zone d'étude, une cible de conservation de 100 ha devrait être visée afin de maintenir plus de 60% de la biodiversité aviaire du site (tel que suggéré par Environnement Canada, 2013). Ce complexe composé de boisés, de milieux humides et de friches permettrait à la majorité des 142 espèces d'oiseaux, dont le petit blongios et 13 autres espèces à statut, de maintenir une partie de leur cycle vital dans la zone d'étude. Cette superficie de conservation permettrait de préserver des milieux naturels tout en y permettant un développement ;
- Conserver le complexe de milieux humides utilisé par le petit blongios en plus d'une zone tampon de 500 m autour des habitats propices à la reproduction (Environnement Canada, 2014) afin d'assurer l'intégrité de l'habitat de reproduction, de maintenir la présence d'eau libre et d'éviter le dérangement au site. L'espèce est extrêmement sensible au dérangement. Les perturbations humaines entravent la recherche de nourriture des adultes et causent l'abandon des nids, occasionnant une baisse de recrutement au site. La conservation d'un site de taille réduite diminuerait la résilience du site face aux menaces;
- Cibler un corridor naturel d'une largeur minimale de 100 m, tel que suggéré par Environnement Canada (2013) pour assurer un lien de connectivité entre les milieux naturels, soit la zone de conservation du petit blongios, la rivière Richelieu et le secteur naturel à l'est de la zone d'étude;
- Conserver une bande riveraine naturelle d'au moins 30 m le long des zones inondables des cours d'eau sur l'ensemble de la zone d'étude afin de permettre à la faune aquatique et terrestre de s'y reproduire, s'alimenter ou se reposer. Cette bande plus large que celle normalement recommandée permettrait de maintenir un milieu naturel pour les espèces fauniques à statut précaire présentes au site, notamment les tortues et les oiseaux de rivage. Elle permettrait aussi d'atténuer les impacts du projet sur la rivière Richelieu, un habitat du poisson hautement perturbé par les activités anthropiques.

Lors de la rencontre virtuelle du 5 octobre 2023, le requérant considère l'option d'acquérir et de restaurer le lot de 18,6 ha se trouvant à l'extérieur de la zone d'étude afin de minimiser l'impact du projet sur la biodiversité (lot 5 573 735). Des propositions de création ou de restauration d'habitats fauniques ont été discutées et ceux-ci permettraient potentiellement d'atteindre les objectifs de conservation d'habitats fauniques résiduels adéquats pour la biodiversité locale et régionale. Toutefois, le requérant n'a pas fourni de documents ni d'engagements formels à ce sujet. Le requérant devrait fournir ces informations afin que la Direction de la gestion de la faune puisse évaluer adéquatement l'impact du projet sur les espèces fauniques. Ainsi, le requérant devrait :

- Proposer un plan de projet détaillé pouvant atteindre des objectifs de conservation, de création ou de restauration d'habitats fauniques;
- S'assurer de conserver, créer ou restaurer un massif de milieux naturels ciblant 90

- ha de superficie continue. Il faut éviter les petits îlots sans connexion ;
- Conserver, créer ou restaurer un complexe de milieux naturels avec trois types de milieux, soit un étang adéquat pour le petit blongios, une friche herbacée et un boisé ;
- Entreprendre les travaux de création ou de restauration au plus tard 5 ans après la délivrance de l'autorisation ministérielle ;
- Proposer un plan de suivi de la qualité des habitats fauniques, incluant le dépôt de rapports de suivis fauniques à la Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, Montréal, Montérégie et Laval.
- Entreprendre des mesures correctives (ex. : plantation ou ensemencement additionnels) si la mortalité des plants est de plus de 15 % dans un type de milieu

- Bonnes pratiques additionnelles (facultatifs) à celles présentées dans la demande:

• Enjeux	Modification des milieux aquatiques pour une prise d'eau et un rejet d'eau dans un secteur sensible de la rivière Richelieu
• Degré d'impact (faible, modéré, majeur)	Impact indéterminé puisque les informations sont manquantes.
• Description de l'impact :	Il est impossible d'analyser l'impact du projet dans les habitats de la rivière Richelieu puisqu'aucune information quant à la nature des travaux, aux volumes de prélèvement et à la nature des rejets dans le littoral n'a été soumise pour analyse. Le projet prévoit l'installation d'une prise d'eau ainsi que d'une zone de rejet d'eau (notamment, eau de refroidissement). Ainsi, les travaux pourraient potentiellement avoir un impact sur la faune aquatique de la rivière Richelieu, plus particulièrement sur les espèces à statut précaire (notamment chevalier cuivré, chevalier de rivière, tortue-molle à épines, fouille-roche gris, moules d'eau douce). La partie peu profonde du littoral (inférieur à 4 m) est désignée habitat essentiel du chevalier cuivré en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> .
• Méthodes et mesure d'atténuation conditionnelles pour limiter les impacts modérés ou majeurs, si existants	<p>La prise d'eau et la zone de rejet d'eau devraient éviter les secteurs sensibles de la rivière soit les zones peu profondes (inférieur à 4 m de profondeur). Les zones plus profondes sont à privilégier afin de réduire l'impact des changements dans les milieux aquatiques, notamment au niveau du débit de la rivière, des effets de succion, des déversements, de remises en suspension des sédiments ou de la température locale et des modifications de la composition physique, chimique ou biologique.</p> <p>Considérant que la rivière Richelieu peut devenir très chaude durant l'été, une augmentation de la température pourrait avoir des conséquences néfastes pour la faune et la flore aquatique, cette dernière étant l'habitat du poisson. Les animaux et les plantes peuvent réagir de différentes façons en fonction de leur tolérance à un changement de température, à l'écart de température ainsi qu'au panache de dissipation de la température. Puisque la température joue un rôle important dans la quantité d'oxygène dissout dans l'eau, cela pourrait avoir un impact significatif sur la faune et la flore aquatique.</p>

- Bonnes pratiques additionnelles (facultatifs) à celles présentées dans la demande:

• Enjeux	Destruction des milieux naturels de la faune aviaire, dont 14 espèces à statut précaire
• Degré d'impact (faible, modéré, majeur)	Majeur
• Description de l'impact :	<p>Selon les données d'observation colligées dans eBird au site de l'ancien site CIL (voir Tableau 2), les milieux naturels de la zone d'étude sont utilisés par plus de 142 espèces d'oiseaux, dont plus d'une trentaine pour la reproduction. Les oiseaux s'alimentent et se reposent au site durant des périodes critiques, soit les migrations printanières et automnales et la saison de reproduction.</p> <p>La diversité aviaire élevée (142 espèces) au site de 1,7 km² reflète une haute valeur écologique, tant au niveau local que régional. À titre de comparaison, on observe environ 186 espèces d'oiseaux au parc national du Mont-St-Bruno, un milieu naturel d'une envergure de 8,84 km² à moins de 5 km de la zone d'étude. Ainsi, nous considérons qu'un maximum de superficie de milieu naturel devrait être conservé afin d'éviter une perte de biodiversité locale et régionale et plus particulièrement de la faune aviaire.</p> <p>Il y a 14 espèces d'oiseaux à statut précaire utilisant le site comme halte migratoire ou comme aire de reproduction. Il y a notamment des oiseaux aquatiques (petit blongios, petit chevalier), des passereaux (pioui de l'Est, grive des bois, martinet ramoneur, hirondelle rustique, hirondelle de rivage) et des oiseaux de proie (pygargue à tête blanche, faucon pèlerin) observés directement au site.</p>

Petit blongios, pioui de l'Est et hirondelle de rivage : oiseaux à statut nichant au site

La zone d'étude comprend l'un des rares sites de nidification du petit blongios en Montérégie (occurrence CDPNQ #51883). Le complexe de milieux humides se trouvant dans la partie nord-ouest de la zone d'étude est adéquat pour la reproduction de l'espèce. Il y a 4 mentions d'observation de ce petit héron au site, soit le 23 mai 2016, le 13 mai 2018, en juin 2019 et le 7 juillet 2023 (selon les données d'eBird; CDPNQ; Stantec 2021; Annexe C CIMA 2023). L'espèce se reproduit à partir du mois de mai et les jeunes quittent le nid jusqu'à la mi-août (Jobin et al., 2011, Robert et al., 2019).

Le petit blongios se reproduit principalement dans des marais d'eau douce ou saumâtre permanents où l'on trouve des zones à végétation émergente haute et dense (surtout des quenouilles), intercalées de zones en eau libre et, parfois, de bosquets d'arbustes. L'habitat convenable situé dans un rayon de 500 m du site de reproduction a été établi comme étant représentatif de la superficie d'habitat pouvant être utilisée par chaque individu ou couple (Environnement Canada, 2014). La conservation de l'ensemble d'un complexe de milieux humides utilisé pour la reproduction du petit blongios, en plus d'une zone tampon, permet d'assurer l'intégrité de l'habitat de reproduction. La conservation des milieux humides et de la zone tampon doit permettre de maintenir un apport d'eau suffisante pour avoir la présence d'eau libre et d'éviter le dérangement au site. La conservation d'un site de taille réduite diminuerait la résilience du site face aux menaces (envahissement par espèces exotiques, quantité et qualité de l'eau, dérangement). Le site est actuellement perturbé par la circulation des voitures sur la route 116. La perte des milieux naturels aux environs du complexe de milieux humides utilisés pourrait s'accumuler comme facteurs anthropiques et rendre le site non propice pour l'espèce. Malgré des modifications quant au plan d'implantation afin de conserver le complexe de milieux humides, le projet déposé le 7 septembre 2023 empiète sur plus de 50% de la zone tampon et menace l'intégrité de l'habitat à long terme.

L'espèce est désignée « vulnérable » en vertu de la LEMV et « menacée » en vertu de la LEP. Dans l'ensemble de son territoire, la perte d'habitats de nidification en raison de la destruction des milieux humides est la plus importante menace qui pèse sur le petit blongios. Au Québec, le remplissage et l'assèchement des marais pour l'agriculture et l'expansion urbaine ont été reconnus comme les principales causes de cette perte de milieux humides, en particulier dans les Basses-Terres du Saint-Laurent.

Le pioui de l'Est est un oiseau migrateur peu commun, nichant dans le sud du Québec. Ce petit passereau niche dans les arbres des forêts matures (érablières, sapinières) et une nidification est probable à l'ancien site CIL (présence constante de mi-mai à mi-juin 2016-2023, voir eBird). Depuis 2012, l'espèce est considérée comme étant « préoccupante » en vertu de la LEP. Malgré la diminution de sa population au Québec, elle n'a actuellement aucun statut de protection légal. La perte d'habitat de reproduction et d'hivernage ainsi que la diminution d'insectes au vol sont les principales causes du déclin de cette espèce. Le projet empièterait dans un habitat de reproduction probable de l'espèce.

L'hirondelle de rivage creuse son terrier sur les talus sablonneux verticaux des rives ou des carrières. Plusieurs mentions de l'espèce ont été notées dans l'ancien site CIL depuis 2016, dont une nidification confirmée le 13 mai 2022 (feuillelet eBird S109913270). La perte et la modification de son habitat, les travaux dans les sites de nidification et la diminution des sources de nourriture sont les principales menaces causant le déclin de l'espèce. L'hirondelle de rivage est considérée comme étant « menacée » en vertu de la LEP. Bien qu'elle n'ait actuellement aucun statut de protection légal, une diminution de sa population est observée au Québec. Des mesures devraient être prévues afin d'éviter des mortalités dans les zones des travaux. Le projet n'empiète actuellement pas dans l'habitat de reproduction de l'espèce, mais dans l'aire d'alimentation de l'espèce.

Aigle royal, Pygargue à tête blanche, Buse à épaulettes et Faucon pèlerin : rapaces à statut observés au site

Ces quatre espèces de rapaces ont été observées à l'ancien site CIL (eBird) puisqu'un nombre élevé de petites faunes (oiseaux, micromammifère, poissons et autres) se trouve dans ce milieu naturel. On observe ces espèces plus particulièrement dans les milieux ouverts (friches, rives). Ces espèces ont un statut de protection au fédéral ou au provincial. Le projet empièterait dans des aires d'alimentation ou de migration de ces oiseaux de proie.

Martinet ramoneur, goglus des prés, quiscale rouilleux, grive des bois, paruline du Canada, gros-bec errant, hirondelle rustique et petit chevalier : oiseaux à statut observés au site

Les huit espèces d'oiseaux ont un statut en vertu de la LEMV ou en vertu de la LEP (voir Tableau 1). Ces oiseaux forestiers, de milieux ouverts et de rivage en déclin utilisent l'ancien site CIL comme aire de repos et d'alimentation durant la migration printanière ou automnale. La perte d'un milieu naturel important à la complétion de leur cycle biologique (journalier ou sai-

sonnier) peut accentuer le déclin de ces espèces à statut. Le projet empièterait dans des aires d'alimentation ou de migration de ces espèces à statut.

- Méthodes et mesure d'atténuation conditionnelles pour limiter les impacts modérés ou majeurs, si existants

Le projet a un impact important sur les espèces fauniques et leurs habitats et un maximum de superficie de milieu naturel devrait être conservé. Dans l'éventualité où l'empreinte au sol du projet est jugée nécessaire, malgré ses impacts importants sur la faune et ses habitats, le requérant devrait :

1. Suivre les recommandations nommées dans l'enjeu principal (perte de milieu naturels) afin de conserver, créer ou restaurer d'habitats fauniques hétérogènes pour maintenir la biodiversité aviaire du site.

2. Effectuer les travaux en dehors des dates de nidification des oiseaux

Le déboisement et le défrichage dans la zone des travaux devraient être réalisés entre le 1^{er} septembre et le 15 avril de l'année suivante afin d'éviter la période de nidification des oiseaux (incluant celle des espèces à statut). L'article 26 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune ainsi que la Loi sur la convention sur les oiseaux migrateurs interdisent la destruction et le dérangement des nids d'oiseaux.

3. Éviter de créer des habitats potentiels de nidification d'hirondelle de rivage et le dérangement de ceux-ci

-Durant les travaux, maintenir des talus de terres avec des pentes douces (moins de 70 degrés) dans les amas de terre. Conserver des zones pouvant être occupées par l'espèce à l'extérieur de la zone des travaux (pente abrupte de plus de 70 degrés, hauteur minimale de 2,5 m, espace ouvert d'au moins 60 m en avant du talus, tapis végétal conservé au-dessus du talus pour prévenir l'érosion).

-Délimiter avec un marqueur visuel une zone de protection autour des nids utilisés afin d'éviter le dérangement durant la période de nidification, sauf sur les chemins existants

- impact élevé : 50 m (travaux ou circulation de machinerie lourde récurrents durant la construction ou l'exploitation du site)
- impact modéré : 25 m (travaux ou circulation de machinerie lourde d'une seule séance de moins de 24h)
- impact faible : 10 m (inventaire, martelage, plantation).

- Bonnes pratiques additionnelles (facultatives) à celles présentées dans la demande:

• Enjeux Perte d'habitat par remblayage d'un étang à tortues, mortalité d'adultes et destruction de nids

• Degré d'impact (faible, modéré, majeur) Majeur

• Description de l'impact : **Perte d'habitat**
Le projet prévoit le remblayage d'un étang situé dans la portion nord-est de la zone d'étude (MH502, voir Figure 4). Cet étang est utilisé par la tortue serpentine et la tortue peinte, potentiellement par la tortue molle à épine. Le remblayage cause une perte permanente d'un habitat propice pour ces espèces à statut précaire.

Mortalité d'adultes et destruction des nids

Dès le début du printemps, les tortues recherchent des sites d'ensoleillement afin d'augmenter leur température corporelle. Les sols mis à nu ainsi que les zones d'enrochement sont des sites pouvant être considérés comme intéressants pour le lézardage ainsi que la ponte. Les herbiers aquatiques peuvent constituer des zones d'abris et d'alimentation pour les tortues.

Les tortues pondent dans divers substrats meubles tels que le gravier, le sable et le terreau. Ils creusent leurs nids à partir du mois de mai. Les œufs restent enfouis et les juvéniles sortent d'août à octobre de l'année de ponte. Toutefois, l'émergence des juvéniles a lieu au printemps suivant chez la tortue peinte. Aussi, il y a certaines cohortes de tortues serpentes qui peuvent émerger du nid soit à l'automne ou au printemps suivant l'année de ponte.

- Méthodes et mesure d'atténuation conditionnelles pour limiter les impacts modérés ou majeurs, si existants

Le projet a un impact important sur les espèces fauniques et leurs habitats et un maximum de superficie de milieu naturel devrait être conservé. Dans l'éventualité où l'empreinte au sol du projet est jugée nécessaire, malgré ses impacts importants sur la faune et ses habitats, le requérant devrait suivre les recommandations suivantes afin de mitiger l'impact du projet sur l'herpétofaune.

1. Suivre les recommandations nommées dans l'enjeu principal (perte de milieu naturel)

afin de conserver, créer ou restaurer des milieux naturels hétérogènes pour maintenir la biodiversité du site.

2. Éviter le remblayage de l'étang MH502 puisqu'il est utilisé par des tortues à statut précaire. La perte et la dégradation d'habitat sont des menaces pour le rétablissement de ces espèces. L'étang devrait être accessible et relié à une zone de déplacement afin de s'assurer de l'utilisation par les tortues.

3. Éviter la mortalité d'adultes et la destruction des nids

Afin d'éviter que les tortues viennent pondre dans les zones de circulation de la machinerie, le requérant devrait :

- Permettre et favoriser la libre circulation des tortues vers les sites de ponte potentiels se trouvant à l'extérieur de la zone des travaux ;
- Installer une barrière d'exclusion avant le 20 mai et assurer son intégrité (clôture de géotextile de 90 cm en hauteur, enfoui à 10 cm dans le sol);
- Éviter la création de tas de sable ou de gravier accessibles aux tortues;
- Effectuer les travaux avant le 20 mai de l'année suivante. Sinon, réinstaller une barrière d'exclusion.

- Bonnes pratiques additionnelles (facultatifs) à celles présentées dans la demande:

• Enjeux	Perte d'habitat pour des chiroptères, dont 4 espèces de chauves-souris à statut précaire
• Degré d'impact (faible, modéré, majeur)	Majeur
• Description de l'impact :	<p>Dans le cadre de la présente demande, le requérant mentionne que l'analyse des données d'inventaire des chiroptères est en cours. Or, des inventaires des chiroptères ont été effectués par le requérant dans le cadre d'un autre projet situé dans la même zone d'étude (Stantec 2021). En effet, quatre espèces de chauves-souris à statut précaire, dont la Petite chauve-souris brune désignée « en voie de disparition » au Canada et « menacée » au Québec, ont été observées dans la zone d'étude (Tableau 1). La chauve-souris argentée, la chauve-souris cendrée et la chauve-souris rousse de l'Est sont également des espèces à statut précaire observées. L'ensemble de ces espèces utilisent le site pour l'alimentation et peut-être également pour la reproduction.</p> <p>Les chiroptères utilisent les cavités et les chicots d'arbres de grand diamètre comme aire de repos et de reproduction (maternité). La présence de grands arbres et la proximité de milieux humides comme zone d'alimentation et comme corridor écologique font que la zone d'étude de l'ancien site CIL offre un habitat intéressant pour ce groupe d'espèces.</p> <p>Considérant l'état actuel préoccupant des populations de chiroptères, toute perte d'habitat peut avoir un impact important sur les populations. En effet, des déclin des populations variant de 75 à 94 % selon les espèces ont été observés au cours des dernières années. De façon générale, la perte d'habitats et le syndrome du museau blanc pour les espèces cavernicoles sont de grandes menaces pour les chauves-souris du Québec. Toutefois, comme les populations de chauves-souris ont décliné drastiquement, il est primordial que les populations résiduelles aient accès à des aires d'alimentation de qualité afin d'avoir des réserves énergétiques adéquates pour affronter le syndrome du museau blanc.</p>
• Méthodes et mesure d'atténuation conditionnelles pour limiter les impacts modérés ou majeurs, si existants	<p>Le projet a un impact important sur les espèces fauniques et leurs habitats et un maximum de superficie de milieu naturel devrait être conservé. Dans l'éventualité où l'empreinte au sol du projet est jugée nécessaire, malgré ses impacts importants sur la faune et ses habitats, le requérant devrait suivre les recommandations suivantes afin de mitiger l'impact du projet sur les chiroptères.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Suivre les recommandations nommées dans l'enjeu principal (perte de milieu naturel) afin de conserver, créer ou restaurer des milieux naturels hétérogènes pour maintenir la biodiversité du site. Le projet devrait prévoir une conservation de milieu naturel résiduel boisé et de milieux humides ouverts afin de maintenir des habitats d'alimentation et de repos adéquats pour les chiroptères. 2. Installer deux dortoirs à chauve-souris. Vous pouvez communiquer avec Nathalie Tessier (nathalie.tessier@mffp.gouv.qc.ca) pour les conseils quant à la procédure à suivre.

- Bonnes pratiques additionnelles (facultatifs) à celles présentées dans la demande:

Les personnes suivantes ont été consultées :

- Nathalie Tessier, expertise en herpétofaune et en chiroptères – DGFa - EMMML
- Lyne Bouthillier, expertise en herpétofaune – DGFa-EMML
- Nathalie Vachon, expertise en faune aquatique – DGFa -EMML
- Florence Douville, analyste et coordonnatrice à la DGFa – EMMML
- Étienne Drouin, analyste – DGFa - EMMML

Références :

- Centre de la science de la biodiversité du Québec. Chauves-souris aux abris – Modèles et plans de dortoirs : <https://chauve-souris.ca/liste-dortoirs>. Consulté le 15 septembre 2023.
- Environnement Canada. 2013. Quand l'habitat est-il suffisant? Troisième édition. Environnement Canada, Toronto (Ontario), 138 pages.
- Environnement Canada. 2014. Programme de rétablissement du Petit Blongios (*Ixobrychus exilis*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril, Environnement Canada, Ottawa, v+42 pages.
- Jobin B, Bazin R, Maynard L, McConnell A et Stewart J. 2011. Protocole national d'inventaire du Petit Blongios. Série de rapports techniques numéro 519. Environnement Canada, Service canadien de la faune, région du Québec, Québec, 27 pages.
- Robert M, Hachey MH, Lepage D et Couturier AR. 2019. Deuxième atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional. Regroupement QuébecOiseaux, Service canadien de la faune (Environnement Canada et Changement Climatique Canada) et Études d'oiseaux Canada, Montréal, xxv+694pages.
- Stantec Experts-conseils Ltée. 2021. Inventaires supplémentaires à l'étude écologique du lot 5 695 945 à McMasterville et une partie des lots 3 410 631, 3 080 245, 3 080 244, 3 080 234, 3 080 233 et 3 080 232 à Saint-Basile-le-Grand, Québec, 32 p. et annexes.

1.5 Signature

Cet avis ne concerne pas les espèces identifiées à la section 1.1, celui-ci pourra être ajusté en fonction des informations demandées à la section 1.1

(Pour ajouter des lignes de signature, cliquer sur une des cases du tableau pour que le + (vert) s'affiche)

Titre	Nom	Signature	Date
Analyste, biologiste M.Sc.	Yong Lang	YL	19 octobre 2023
Gestionnaire	Jean-François Ouellet		2023-10-19

2 Section concernant la modification d'un projet

Cet avis est rédigé à la suite de l'analyse des documents suivant :

AVIS FAUNIQUE

2.1 Qualité de l'information

Est-ce que vous jugez que l'information présentée permet une évaluation éclairée des impacts du projet sur les enjeux fauniques d'intérêts?

Choisissez une réponse

Si non, qu'elles sont les informations manquantes qui pourraient vous permettre de réaliser un avis de qualité sur cette question ? Ajouter la liste des informations requises et les protocoles d'inventaire.

Le manque d'information ou de données sur les espèces présentes ou les composantes de l'habitat ne permettent pas d'établir les impacts potentiels sur certaines espèces fauniques et leur habitat.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

2.2 Impacts fauniques globaux du projet tel que présentés

Veuillez svp produire votre avis pour les enjeux fauniques d'intérêts concernant des espèces pour lesquelles des données permettent de se prononcer. Cet avis peut inclure des dates de réalisation, des références à une ESMV ou à toute autre situation faunique d'intérêt donc vous voudriez faire part au MELCC.

Choisissez une réponse

Si réponse **1- Impacts nuls et négligeables** : Les impacts appréhendés ne risquent pas de nuire au maintien de la ou des populations présentes. Le cas échéant, les mesures prises par le requérant pour éviter ou minimiser les impacts sur l'habitat et les individus permettent de prévenir d'éventuels dommages (impacts faibles et négligeables). Passer à la section signature.

Il est possible d'ajouter des enjeux et de proposer des mesures d'atténuation ou des périodes de réalisation qui seront considérées comme de bonnes pratiques à la section 1.3 Détail de l'avis. Ces bonnes pratiques ne remettront pas en question l'acceptabilité environnementale du projet.

Si la réponse est **2- Impacts modérés** : Certaines composantes du projet sont susceptibles d'entraîner des impacts sur l'habitat ou les individus (ex. : perturbation, pertes temporaires). Nous recommandons la mise en place de mesures de mitigation pour atténuer les impacts ou le respect de certaines périodes de réalisation. Ces méthodes de mitigations pourraient se traduire par l'imposition de condition à l'intérieur de l'autorisation ministérielle du MELCC. Ainsi, une attention particulière devrait être portée aux problématiques mentionnées.

Si la réponse est **3- Impacts majeurs** : Le projet présente des impacts potentiels importants pouvant entraîner des pertes permanentes d'habitat et/ou des risques de mortalité élevés pouvant avoir des conséquences significatives sur le maintien de populations d'intérêts.

Ces impacts pourraient mener à un refus si une trop grande quantité de mesures d'atténuation sont demandées. Dans le cas où un très grand nombre de mesures devaient être mises en œuvre pour atténuer les impacts sur la faune, l'avis devrait plutôt expliquer en quoi le projet n'est pas acceptable pour la faune.

2.3 Détaillez les différents enjeux fauniques pour les espèces d'intérêt

Cliquer sur le + pour ajouter autant d'enjeux que nécessaire (le curseur doit être dans une des cases pour que le + s'affiche)

- Enjeux Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Degré d'impact (faible, modéré, majeur) Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Description de l'impact : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Méthodes et mesure d'atténuation conditionnelle pour limiter les impacts modérés ou majeurs, si existantes Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Bonnes pratiques additionnelles (facultatives) à celles présentées dans la demande: Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

2.4 Informations complémentaires

2.5 Signature

Cet avis ne concerne pas les espèces identifiées à la section 1.1, celui-ci pourra être ajusté en fonction des informations demandées à la section 1.1

AVIS FAUNIQUE

Titre	Nom	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<input type="text"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.
Gestionnaire	Cliquez ici pour entrer du texte.	<input type="text"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.



Figure 1. La zone d'étude (rouge) est l'un des derniers milieux naturels de McMasterville, bordant la rivière Richelieu. La région est principalement composée de milieux agricoles ou anthropisés. Le site à développer se trouve entre le parc provincial du Mont-Saint-Bruno à l'ouest et la réserve naturelle du Mont-Saint-Hilaire à l'est (Google Earth, image satellite du 2 juin 2018).



Figure 2. Plan d'implantation du projet daté du mois d'août 2023. Les milieux naturels résiduels devraient être d'une superficie adéquate (plus de 100 ha) afin de maintenir une qualité d'habitat pour la biodiversité de la faune, notamment pour l'ensemble des espèces à statut précaire présentes au site.



Figure 3. La zone d'étude comprend des milieux humides d'intérêt à conserver, selon le Règlement de contrôle intérimaire RCI-2022-96 de la Communauté métropolitaine de Montréal.



Figure 4. Étang MH502 utilisé par des tortues à statut précaire qui sera remblayé.

Tableau 1. Liste des groupes fauniques présente dans la zone d'étude.

Espèces ou groupe d'espèces	Utilisation	Statut provincial (LEMV)	Statut fédéral (LEP)	Sources
Oiseaux				
Plus de 142 espèces d'oiseaux, dont plusieurs nicheurs et migrateurs				eBird, dans la zone d'étude (Ancien site CIL, voir Tableau 2)
Petit blongios	Nidification probable	Vulnérable	Menacée	CDPNQ, eBird, requérant (2016, 2018, 2019, 2023)
Faucon pèlerin	Alimentation / migration	Vulnérable		eBird (2007, 2016, 2020, 2023)
Aigle royal	Alimentation / migration	Vulnérable		eBird (2016)
Pygargue à tête blanche	Alimentation / migration	Vulnérable		eBird (2007, 2014, 2017-2021, 2023)
Martinet ramoneur	Alimentation / migration	SEDMV	Menacée	eBird (2015, 2019-2022)
Paruline du Canada	Nidification possible	SEDMV	Préoccupante	eBird (2020)
Quiscale rouilleux	Alimentation / migration	SEDMV	Préoccupante	eBird (2015, 2017-2022)
Petit Chevalier	Alimentation / migration		Menacée	eBird (2015)
Hirondelle de rivage	Nidification confirmée		Menacée	CDPNQ, eBird (2018 à 2022)
Goglu des prés	Nidification probable		Menacée	eBird (2016, 2020)
Grive des bois	Nidification probable		Menacée	eBird (2016, 2018, 2022, 2023)
Hirondelle rustique	Nidification probable		Menacée	eBird (2015-2016, 2018-2023)
Gros-bec errant	Alimentation / migration		Préoccupante	eBird (2020)
Pioui de l'Est	Nidification probable		Préoccupante	eBird (2019-2023)

Chiroptères				
Petite-chauve-souris brune	Nidification possible, mais	Menacée	En voie de disparition	Requérant (Stantec 2021)
Chauve-souris rousse de l'Est	principalement en migration ou en	Vulnérable		Requérant (Stantec 2021)
Chauve-souris cendrée	alimentation	SEDMV		Requérant (Stantec 2021)
Chauve-souris argentée		SEDMV		Requérant (Stantec 2021)
Tortue				
Tortue-molle à épines	Nidification probable	Menacée	En voie de disparition	Requérant (CIMA+ 2023)
Tortue peinte			Préoccupante	Requérant (CIMA+ 2023)
Tortue serpentine			Préoccupante	Requérant (CIMA+ 2023)
Poisson				
Chevalier cuivré	Indéterminée	Menacée	En voie de disparition	CDPNQ
Chevalier de rivière	Indéterminée	Vulnérable	Préoccupante	CDPNQ

Nidification confirmée : observation de nids ou de jeunes en duvet (NC)

Nidification probable : observations multiples durant la période de reproduction dans l'habitat propice (NPr),

Nidification possible : une mention durant la période de reproduction dans l'habitat propice (NPo)

Alimentation et/ou migration : utilisation du site comme halte migratoire ou comme aire d'alimentation en période de reproduction (A/M)

Tableau 2. Liste des espèces d'oiseaux observées au site ancien site CIL, à McMasterville (source : eBird.org/qc/map)

Espèce	Lien eBird	Note
Aigle royal	https://ebird.org/checklist/S29015403	Espèce à statut provincial/fédéral
Alouette hausse-col	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Balbuzard pêcheur	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Bécasseau minuscule	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Bécasseau semipalmé	https://ebird.org/checklist/S30068453	
Bécassine de Wilson	https://ebird.org/checklist/S29863985	
Bernache du Canada	https://ebird.org/checklist/S89042167	
Bihoreau gris	https://ebird.org/checklist/S57574654	
Bruant à couronne blanche	https://ebird.org/checklist/S74739911	
Bruant à gorge blanche	https://ebird.org/checklist/S69677570	
Bruant chanteur	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Bruant des marais	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Bruant des prés	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Bruant familier	https://ebird.org/qc/checklist/S45632291	
Bruant hudsonien	https://ebird.org/checklist/S35985014	
Bruant vespéral	https://ebird.org/checklist/S29863985	
Busard des marais	https://ebird.org/checklist/S89042167	
Buse à épaulettes	https://ebird.org/qc/checklist/S68241269	
Buse à queue rousse	https://ebird.org/qc/checklist/S45632291	
Buse pattue	https://ebird.org/checklist/S34951508	
Butor d'Amérique	https://ebird.org/qc/checklist/S69027293	
Canard branchu	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Canard chipeau	https://ebird.org/checklist/S89042167	
Canard colvert	https://ebird.org/checklist/S89042167	
Canard d'Amérique	https://ebird.org/checklist/S34951508	
Canard noir	https://ebird.org/checklist/S24730259	
Canard pilet	https://ebird.org/checklist/S34951508	
Canard souchet	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Cardinal à poitrine rose	https://ebird.org/checklist/S29863985	
Cardinal rouge	https://ebird.org/qc/checklist/S45632291	
Carouge à épaulettes	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Chardonneret jaune	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Chevalier grivelé	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Chevalier solitaire	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Chouette rayée	https://ebird.org/checklist/S34951516	
Colibri à gorge rubis	https://ebird.org/checklist/S72469742	
Cormoran à aigrettes	https://ebird.org/checklist/S35985014	
Corneille d'Amérique	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Coulicou à bec noir	https://ebird.org/checklist/S89904742	
Crécerelle d'Amérique	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Dindon sauvage	https://ebird.org/checklist/S89042167	
Épervier de Cooper	https://ebird.org/checklist/S24730259	
Étourneau sansonnet	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Faucon émerillon	https://ebird.org/qc/checklist/S69027293	
Faucon pèlerin	https://ebird.org/checklist/S30068453	Espèce à statut provincial/fédéral
Geai bleu	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Gélinotte huppée	https://ebird.org/checklist/S35985014	
Goéland à bec cerclé	https://ebird.org/checklist/S35985014	

Goéland argenté	https://ebird.org/checklist/S55215893	
Goéland marin	https://ebird.org/checklist/S34951508	
Goglu des prés	https://ebird.org/checklist/S29648603	Espèce à statut provincial/fédéral
Grand Corbeau	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Grand Héron	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Grand Pic	https://ebird.org/checklist/S45587637	
Grand-duc d'Amérique	https://ebird.org/qc/checklist/S69027293	
Grande Aigrette	https://ebird.org/checklist/S91041465	
Grimpereau brun	https://ebird.org/checklist/S55215893	
Grive des bois	https://ebird.org/checklist/S30068453	Espèce à statut provincial/fédéral
Grive fauve	https://ebird.org/checklist/S69677570	
Grive solitaire	https://ebird.org/qc/checklist/S69027293	
Gros-bec errant	https://ebird.org/checklist/S74739911	Espèce à statut provincial/fédéral
Harle couronné	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Héron vert	https://ebird.org/qc/checklist/S23810105	
Hibou moyen-duc	https://ebird.org/checklist/S34951508	
Hirondelle à ailes hémisphériques	https://ebird.org/checklist/S29863985	
Hirondelle à front blanc	https://ebird.org/checklist/S24730259	
Hirondelle bicolor	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Hirondelle de rivage	https://ebird.org/checklist/S89163797	Espèce à statut provincial/fédéral
Hirondelle rustique	https://ebird.org/checklist/S24817418	Espèce à statut provincial/fédéral
Jaseur d'Amérique	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Junco ardoisé	https://ebird.org/checklist/S35985014	
Marouette de Caroline	https://ebird.org/checklist/S57574654	
Martinet ramoneur	https://ebird.org/checklist/S72991115	Espèce à statut provincial/fédéral
Martin-pêcheur d'Amérique	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Merle d'Amérique	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Mésange à tête noire	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Mésange bicolor	https://ebird.org/qc/checklist/S69027293	
Moineau domestique	https://ebird.org/checklist/S55215893	
Moqueur chat	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Moqueur roux	https://ebird.org/checklist/S55215893	
Moucherolle des aulnes	https://ebird.org/checklist/S30068453	
Moucherolle des saules	https://ebird.org/checklist/S30068453	
Moucherolle phébi	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Moucherolle tchébec	https://ebird.org/checklist/S29863985	
Oie des neiges	https://ebird.org/checklist/S34951508	
Oriole de Baltimore	https://ebird.org/checklist/S69677570	
Paruline à collier	https://ebird.org/checklist/S45587637	
Paruline à croupion jaune	https://ebird.org/checklist/S74739911	
Paruline à flancs marron	https://ebird.org/checklist/S69677570	
Paruline à gorge noire	https://ebird.org/checklist/S72991115	
Paruline à gorge orangée	https://ebird.org/checklist/S56694253	
Paruline à joues grises	https://ebird.org/checklist/S45587637	
Paruline à tête cendrée	https://ebird.org/checklist/S72991115	
Paruline bleue	https://ebird.org/checklist/S56694253	
Paruline couronnée	https://ebird.org/checklist/S45587637	
Paruline des pins	https://ebird.org/qc/checklist/S69027293	

Paruline des ruisseaux	https://ebird.org/qc/checklist/S45632291	
Paruline du Canada	https://ebird.org/checklist/S72991115	Espèce à statut provincial/fédéral
Paruline flamboyante	https://ebird.org/checklist/S72469742	
Paruline jaune	https://ebird.org/checklist/S69677570	
Paruline masquée	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Paruline noir et blanc	https://ebird.org/checklist/S56694253	
Paruline obscure	https://ebird.org/qc/checklist/S88891023	
Paruline rayée	https://ebird.org/checklist/S69677570	
Petit Blongios	https://ebird.org/checklist/S29863985	Espèce à statut provincial/fédéral
Petit Chevalier	https://ebird.org/checklist/S24730259	Espèce à statut provincial/fédéral
Petit Garrot	https://ebird.org/checklist/S29648603	
Pic chevelu	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Pic flamboyant	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Pic maculé	https://ebird.org/qc/checklist/S69027293	
Pic mineur	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Pie-grièche boréale	https://ebird.org/checklist/S77773603	
Pigeon biset	https://ebird.org/checklist/S34951508	
Pioui de l'Est	https://ebird.org/checklist/S72469742	Espèce à statut provincial/fédéral
Pipit d'Amérique	https://ebird.org/checklist/S74739911	
Piranga écarlate	https://ebird.org/checklist/S72991115	
Pluvier kildir	https://ebird.org/checklist/S89042167	
Pluvier semipalmé	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Pygargue à tête blanche	https://ebird.org/checklist/S55215893	Espèce à statut provincial/fédéral
Quiscale bronzé	https://ebird.org/qc/checklist/S69027293	
Quiscale rouilleux	https://ebird.org/qc/checklist/S69027293	Espèce à statut provincial/fédéral
Râle de Virginie	https://ebird.org/checklist/S29863985	
Roitelet à couronne dorée	https://ebird.org/checklist/S35985014	
Roitelet à couronne rubis	https://ebird.org/qc/checklist/S69027293	
Roselin familier	https://ebird.org/checklist/S89042167	
Roselin pourpré	https://ebird.org/qc/checklist/S45632291	
Sarcelle à ailes bleues	https://ebird.org/checklist/S89163797	
Sarcelle d'hiver	https://ebird.org/checklist/S89042167	
Sittelle à poitrine blanche	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Sittelle à poitrine rousse	https://ebird.org/checklist/S24817418	
Sizerin flammé	https://ebird.org/checklist/S34951516	
Tarin des pins	https://ebird.org/checklist/S35985014	
Tourterelle triste	https://ebird.org/checklist/S89042167	
Troglodyte des forêts	https://ebird.org/qc/checklist/S45632291	
Troglodyte des marais	https://ebird.org/checklist/S29863985	
Troglodyte familier	https://ebird.org/checklist/S29863985	
Tyran huppé	https://ebird.org/checklist/S29863985	
Tyran tritri	https://ebird.org/checklist/S29863985	
Urubu à tête rouge	https://ebird.org/checklist/S89042167	
Vacher à tête brune	https://ebird.org/checklist/S29863985	
Viréo à tête bleue	https://ebird.org/checklist/S45587637	
Viréo aux yeux rouges	https://ebird.org/checklist/S29863985	
Viréo mélodieux	https://ebird.org/checklist/S24817418	